

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2019 046-214600660-20190409-19_0904_01-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 09 avril 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 28/03/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN*

Présents : 8

Présents : Thierry MARTIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX,
Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel
BRONDEL, Marie-Reine MOMMEJA

Votants: 11

Pour: 0

Représentés: Cédric ATTALES par Laurent ALAZARD, Geneviève
ROQUES par Isabelle PELATAN, Francis MOMMEJA par Thierry
MARTIN

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés: Marie-Jeanne GAIRIN, Christian LAVERGNE, Christian
GAU

Absents:

Secrétaire de séance: Francine CUROUX

Objet: VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019 - 19_0904_01

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la
Commune de Cazals,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cazals pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 928.248,38 Euros

En dépenses à la somme de : 928.248,38 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	194.329
012	Charges de personnel, frais assimilés	353.100
014	Atténuations de produits	15.193
65	Autres charges de gestion courante	60.448
66	Charges financières	18.100
67	Charges exceptionnelles	160
022	Dépenses imprévues	11.513,40
023	Virement à la section d'investissement	77.746,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14.469,02
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		745.059,27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	8.800
70	Produits des services, du domaine, vente	132.980
73	Impôts et taxes	243.726
74	Dotations et participations	257.887
75	Autres produits de gestion courante	82.481
77	Produits exceptionnels	1.000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13.000
002	Résultat de fonctionnement reporté	5.185,27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		745.059,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	8.809,74
16	Emprunts et dettes assimilées	79.174,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13.000
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	82.205,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		183.189,11

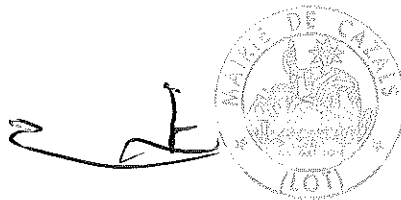
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	2.250
16	Emprunts et dettes assimilées	1.474,36

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2019
046-214600660-20190409-19_0904_01-DE 4.356

10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	82.893,75
021	Virement de la section de fonctionnement	77.746,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14.468,15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		183.189,11

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 04 / 2019
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 2019



République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 09 avril 2019

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 28/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN</i>
Présents : 8	Présents : Thierry MARTIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Marie-Reine MOMMEJA
Votants: 11	
Pour: 0	Représentés: Cédric ATTALES par Laurent ALAZARD, Geneviève ROQUES par Isabelle PELATAN, Francis MOMMEJA par Thierry MARTIN
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Marie-Jeanne GAIRIN, Christian LAVERGNE, Christian GAU
	Absents:
	Secrétaire de séance: Francine CUROUX

Objet: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - 19_0904_02

Le Maire rappelle la délibération n° 18.0504.03 modifiant le tableau des effectifs du personnel et indique aux membres du conseil que suite à divers décrets, au changement de grade de certains agents, et à l'embauche de plusieurs agents suite à la réforme des rythmes scolaires, il convient par conséquent de modifier le tableau du personnel afin de la mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, ainsi que le régime indemnitaire mis en place dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du règlementaire, décide à l'unanimité :

- Modifie comme ci-après le tableau du personnel de la commune de Cazals au 1^{er} Mai 2019.

TABLEAU DU PERSONNEL							
12 AGENTS TITULAIRES							
	Service	Catégorie	Grade	Affectation	Durée hebdo.	Pourvu	
TEMPS COMPLET	Administratif	C	1 Adjoint administratif Principal 1ere classe	Administration	35	X	
	Technique	C	1 Agent de maîtrise	Camping/ Administration	35	X	
	Technique	C	1 Agent de maîtrise	Voirie	35	X	
	Technique	C	1 Adjoint technique principal 1ère classe	Cantine/ménage/ périscolaire	35	X	

TABLEAU DU PERSONNEL							
	Administratif	C	1	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	Administration	21.5/35 ^{ème}	X
TEMPS NON COMPLET	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Voirie	26/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Voirie	26/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Périscolaire/ménage/camping	25/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Périscolaire/Ménage	23.40/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Périscolaire Ménage	26/35 ^{ème}	X
	Sociale	C	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	Scolaire	29/35 ^{ème}	X
	Animation	C	1	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	Périscolaire	11.24/35 ^{ème}	X

AGENTS NON TITULAIRES 4 agents							
	Service	Contrat		Emploi	Affectation	Durée hebdo.	Pour vu
TEMPS NON COMPLET	Contrats saisonniers						
	Technique	Saisonnier	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Camping	25/35 ^{ème}	
	Technique	Saisonnier	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Camping	20/35 ^{ème}	
	Contrats à l'année						
	Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Périscolaire	6/35 ^{ème} jour scolaire	X
	Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Périscolaire	13/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Périscolaire	1.5heures/semaine	X
Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Voirie/marché	13 heures mensuelles	X	

DÉCIDE D'APPLIQUER LE RÉGIME INDEMNITAIRE DÉJÀ MIS EN PLACE DANS LA COMMUNE PAR LES DELIBERATIONS N° 25/11/2002 - INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES & N°18.2908.01 DE MISE EN PLACE DU RIFSEEP.

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2019 046-214600660-20190409-19_0904_02-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/04/2019
et publié ou notifié
le 12/04/2019




RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2019 046-214600660-20190409-19_0904_03-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 09 avril 2019

Membres en exercice :

Date de la convocation: 28/03/2019

14

L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 8

Présents : Thierry MARTIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Marie-Reine MOMMEJA

Votants: 11

Pour: 0

Représentés: Cédric ATTALES par Laurent ALAZARD, Geneviève ROQUES par Isabelle PELATAN, Francis MOMMEJA par Thierry MARTIN

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés: Marie-Jeanne GAIRIN, Christian LAVERGNE, Christian GAU

Absents:

Secrétaire de séance: Francine CUROUX

Objet: AMORTISSEMENT DU BIEN 2010-010 - 19_0904_03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut inscrire au budget communal 2019; l'amortissement du bien 2018-010.

Il s'agit de l'enfouissement des réseaux Route de Montcléra.

Cette opération a été réalisée sur l'exercice 2018. Il convient donc de prévoir un amortissement sur 5 ans à compter de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré; décide à l'unanimité :

- D'amortir le bien 2018-010 sur 5 ans à compter de 2019.
- D'inscrire les crédits et débits budgétaires au budget communal 2019



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/04/2019
et publié ou notifié
le 12/04/2019